

EVALUATION DE LA LOI SUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (LPrE)

CHIFFRES CLÉS

Type d'aide et organisme	définitions	Genre d'aide	1999		2000		2001		2002		2003		2004	
			Kfr	Nbr	Kfr	Nbr	Kfr	Nbr	Kfr	Nbr	Fr.	Nbr	Kfr	Nbr
études, salons, brevets, produits, etc.	1	Aides directes aux entreprises	608	34	768	29	565	39	816	53	813	68	578	80
Prises en charge des intérêts	2	Aides directes aux entreprises	913	7	1091	5	970	4	694	5	588	1	345	1
Cautionnement (LPrE et arrêté Bonny)	1	Garanties bancaires accordées à des entreprises	5'827	5	3'325	3	2'550	5	9'650	5	400	3	5'795	3
Arrière-cautionnements CVC	1	Garanties accordées à des entreprises	233	7	213	9	126	3	45	1	45	1	187	5
DEV/DEWS, Art de Vivre		Aides aux organismes de promotion	1'200	1	1'600	2	3'250	2	3'250	2	3'250	2	2'950	2
Communautés d'intérêt, AIT, FSRM, Y-Parc, CCSO, organismes sectoriels (GIM, Bioalps, etc.), autres.	3	Aides aux organismes offrant des prestations	1'653	41	1'668	37	2'749	28	3'085	37	3'448	35	3'343	44

Résultats

		1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'entreprises étrangères implantées (exogène)	4	40	64	65	55	67	90
Nombre d'emplois immédiatement créés par les entreprises implantées (exogène)		269	486	589	322	236	341
Nombre d'entreprises soutenues financièrement (endogène)	5	40	34	44	38	58	62
Nombre d'emplois soutenus (endogène)		488	433	2'535	2'720	2'485	3'849
Nombre d'organismes soutenus	6	32	29	30	28	26	32
Nombre de préavis d'exonérations fiscales délivrés par le SELT		36	23	33	32	19	34
Nombre d'exonérations accordées par le département des finances	7	29	33	28	23	20	21

Définitions :

Kfr : en 1'000 francs

Nbr. : nombre de décisions prises

1. Les montants mentionnés concernent les engagements (cumul) pris mais pas forcément dépensés pendant l'année sous revue.
2. Les prises en charge des intérêts représentent le montant effectivement dépensé pendant l'année sous revue et concernent plusieurs entreprises bénéficiaires. Les prises en charge des intérêts portent sur plusieurs années (6 au maximum). Le nombre de décisions prises (Nbr) représente les nouvelles décisions de l'année en cours.
3. Les montants mentionnés concernent les engagements (cumul) pris mais pas forcément dépensés pendant l'année sous revue. Remarque : le nombre d'organisme a tendance à augmenter, surtout en 2004. Ceci est dû essentiellement à la politique de soutien aux organismes pour la participation à des manifestations internationales (foires et salons) et pour la promotion de la place technologique vaudoise. Les soutiens ainsi accordés à des organismes tels que GIM-CH, Bioalps ou Microtech-Industry bénéficient principalement à des start-up ou PME vaudoises.
4. Il s'agit d'entreprises d'origine étrangères et inscrites au Registre du commerce pendant l'année concernée.
5. Une entreprise peut avoir reçu plusieurs aides pendant la même année. Dans ce cas elle n'est comptée qu'une seule fois dans le décompte au maximum.
6. Un organisme peut avoir reçu plusieurs aides pendant la même année. Dans ce cas elle n'est comptée qu'une seule fois dans le décompte au maximum. Remarque : le nombre d'organisme a tendance à augmenter. Ceci est dû essentiellement à la politique de soutien aux organismes pour la participation à des manifestations internationales (foires et salons) et pour la promotion de la place technologique vaudoise. Les soutiens ainsi accordés à des organismes tels que GIM-CH, Bioalps ou Microtech-Industry bénéficient principalement à des start-up ou PME vaudoises.
- 7 Les entreprises qui s'implantent, se créent ou se développent peuvent bénéficier d'un allègement fiscale sur le bénéfice et le capital pendant les dix premières années.